

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE  
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 novembre 2017 à 18 heures  
Salle du Conseil municipal**

L'an deux mil dix-sept le dix-sept novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 10 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Jacky Prigent, Yannick Dirou, Jean-Claude Bodilis, René Le Saout, Alexia Créach, Brigitte Siredey, Yann Caroff, Marie-Rose Créach, Anne Diraison.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier Maillet (procuration à M. Guy CABIOCH), David Tanguy (procuration à M. Jacky Prigent).

ABSENT : Alain Glidic

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie Rose Créach

---

**COMPTE RENDU**

- 1- Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017 a été adopté à la majorité par 11 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) ;
- 2- Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

**Délibération n° 2017-056**

**Jardin Georges Delaselle**

Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 1 abstention (Yann Caroff), Mme Diraison ne prend pas part au vote, M. Maillet n'ayant pas souhaité prendre part au vote en la procuration donnée à M. Guy Cabioch, en raison de son implication personnelle sur le sujet,

- **demande** que la Commune de l'Île de Batz se voit confier officiellement la gestion du site de Penn ar C'hleguer – secteur Jardin Georges Delaselle, propriété du Conservatoire du Littoral, et ce dès que la convention de gestion avec l'association « Les amis du Jardin Georges Delaselle » arrivera à son terme en 2018.

---

**Délibération n° 2017-057**

**Approbation du plan de financement pour la restauration valorisation du Phare**

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la restauration valorisation du phare qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Scéno	% scéno	Travaux	% travaux	Total subvention TTC
Travaux programme complet	493 090,20 €	<b>Région Bretagne :</b>	9 318,38 €	11,91%	70 681,62 €	11,91%	80 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	41 088,00 €	Appel à projets Héritages Littoraux					
Coordonnateur sps	8 811,20 €						
Contrôleur technique erp	8 811,20 €	<b>Conseil Départemental du Finistère :</b>	—	—	80 000,00 €	13,48%	80 000,00 €
Assurance dommage-ouvrage	6 608,40 €	Plan d'engagement des îles					
Imprévus (environ 8%)	35 244,82 €						
<b>Sous-total travaux</b>	<b>593 653,82 €</b>	<b>Etat :</b>	9 318,38 €	11,91%	70 681,62 €	11,91%	80 000,00 €
		FNADT					
<b>Scénographie</b>	<b>78 240,00 €</b>	<b>Fonds de concours :</b>	5 821,06 €	7,44%	44 178,94 €	7,44%	50 000,00 €
		Communauté de Communes du Pays Léonard					
		<b>DRAC</b>	—	—	180 000,00 €	30,32%	180 000,00 €
		<b>Sous-total financement</b>	<b>24 457,82 €</b>	<b>31,26%</b>	<b>445 542,18 €</b>	<b>75,05%</b>	<b>470 000,00 €</b>
		<b>Autofinancement communal</b>	53 782,18 €	68,74%	148 111,64 €	24,95%	201 893,82 €
		Fondation du Patrimoine (Estimation dons attendus)			30 000,00 €		
<b>Total de l'opération TTC</b>	<b>671 893,82 €</b>	<b>Total du financement des travaux TTC</b>	<b>78 240,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>593 653,82 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>671 893,82 €</b>

Après un large débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), autorise monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

#### Délibération n° 2017-058

#### Attribution des lots pour le marché de restauration valorisation du Phare

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), décide de retenir les offres des entreprises suivantes pour les différents lots relatés ci-dessous à savoir :

Désignation des lots	Entreprise choisie	Total HT Base	Total HT Options	Total HT Ens.
Lot n° 1 MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE	LEFEVRE	220.652,58 €	29.736,31 €	250.388,89 €
Lot n° 2 MENUISERIE	DLB	67.072,00 €	18.620,40 €	85.692,40 €
Lot n° 3 ÉLECTRICITE	*****	*****	*****	Infructueux
Lot n° 4 DÉPLOMBAGE	BWB	59.073,97 €	*****	59.073,97 €
<b>TOTAL HT DES TRAVAUX</b>		<b>346.798,55 €</b>	<b>48.356,71 €</b>	<b>395.155,26 €</b>

À ce titre le Maire est autorisé à signer toutes les pièces relatives aux marchés respectifs avec les dites entreprises et passer en marché négocié pour le lot électricité.

#### Délibération n° 2017-059

#### Décision modificative budgétaire n° 2

Après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison),

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Inv	21561.135 D- RE	D	10 200,00 €	1 740,00 €	11 940,00 €
Inv	2313.121 D- RE	D	0,00 €	1 513,15 €	1 513,15 €

Inv	2313.92 D- RE	D	12 252,61 €	-3 253,15 €	8 999,46 €
-----	---------------	---	-------------	-------------	------------

### Délibération n° 2017-060

#### Haut-Léon Communauté - Rapport de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges : attribution de compensation 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 abstention (Mme Diraison) :

- Approuve la répartition rendue par la CLECT (rapport joint en annexe) en date du 26 juin 2017,
- Charge le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de Haut Léon Communauté.

### Délibération n° 2017-061

#### Corps de garde : annulation des délibérations n° 2017-020 et 2017-051

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison) et Mme CREACH Marie-Rose ne prenant pas part au vote, étant elle-même membre de l'association Gladenez,

Autorise le Maire à faire annuler les deux délibérations relatives au Corps de Garde à savoir la délibération n° 2017-020 du 6 avril 2017 ainsi que la délibération n° 2017-051 du 17 octobre 2017.

### Délibération n° 2017-062

#### Étude diagnostic du système d'assainissement

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Organismes financeurs	% sollicité	Montant de l'aide
Agence de l'Eau Loire-Bretagne :	60%	4 260,00 €
Conseil Départemental du Finistère	20%	1 420,00 €
<b>Total des aides financières</b>	<b>80%</b>	<b>5 680,00 €</b>
<b>Autofinancement communal</b>	<b>20%</b>	<b>1 420,00 €</b>
<b>Total de l'opération</b>	<b>100%</b>	<b>7 100,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison) :

- d'arrêter le projet d'étude diagnostic du système d'assainissement,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère,
- d'inscrire au budget du service de l'eau et de l'assainissement les crédits nécessaires à l'opération par virement de crédit du compte 2315 op. 101 au compte 2031 op. 104 pour 8.520,00 €.

### Délibération n° 2017-063

#### Évolution de la station d'épuration

Considérant la nécessité d'acquérir le foncier autour de la station d'épuration,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le prix au m<sup>2</sup> à 1,75 € pour les futurs terrains à acquérir à proximité de la station d'épuration et autorise le maire à signer les actes nécessaires à l'acquisition foncière.

---

**Délibération n° 2017-064**

**Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale**

En conclusion, et après en avoir délibéré par 11 voix pour et 1 voix contre (Mme Diraison), le conseil municipal se prononce pour la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales annexé à la présente délibération.

---

**Délibération n° 2017-065**

**Renouvellement bail locaux bureau de poste de l'Île de Batz**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer le renouvellement du bail dans les termes évoqués ci-dessus.

---

La séance est levée à 19 heures 25

Le Maire, Guy CABIOCH.

